

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 13 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 08 juin 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Thierry TISSERAND
M. Gilles BERGAMI	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC – Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme LACHAMP P. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.
- Mme MORAND C. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mme HUGUET J. donne pouvoir à Mme GRANOUILLET D.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 5 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Finance - Modification d'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe SPANC

**MODIFICATION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2022 DU BUDGET ANNEXE SPANC**

Par délibération du 04/04/2023, le conseil communautaire a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et a décidé de l'affectation des résultats. Or, la couverture du besoin de financement n'avait pas été effectuée.

Il est demandé au conseil communautaire d'adopter la reprise de résultat suivante qui annule et remplace celle votée le 04/04/2023.

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Résultat de fonctionnement N-1	
A <u>Résultat de l'exercice 2022</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 35 361.06 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 0 €
C <u>Résultats à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)	+ 35 361.06 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement exercice 2022</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 1 391.55 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2022</u>	
Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin/excédent de financement F = D + E	- 1 391.55 €
1) <u>Prévision d'affectation en réserves R 1068</u> G = couverture obligatoire du besoin de financement F	1 391.55€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C > F, H = C - G)	+ 33 969.51 €
DÉFICIT REPORT D 002	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 juin 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente